Exploitation appartenant à la **Classe 2**

« Exploitations herbagères et autonomes en bovin-viande, avec une vision économique de l'exploitation »

Autonomie et indépendance

Exploitation individuelle de François Mosset

« Ce qui me plait dans mon métier c'est l'alternance des saisons, je suis content quand il y a les veaux, ou la fauche, il n'y a pas de routine en élevage allaitant. C'est aussi le contact avec la nature, j'ai plaisir à aller dans le marais, je travaille dans un milieu agréable. Je suis autonome, et plus libre que d'autres »

Organisation de l'exploitation et place des zones humides (cf. Schéma)

Le siège d'exploitation est situé à 5 km de la Loire. La ferme se compose de terres hautes et de terres basses plus ou moins inondables. Les zones les plus excentrées sont réservées à la fauche, elles sont petites et la plupart des zones de marais et de vallées ne sont pas remembrées, proches des habitations, peu adaptées pour la pâture il faut d'ailleurs parfois traverser les parcelles de voisins pour accéder aux parcelles. Ces zones sont les plus inondées (anciens bras de Loire) en hiver et aux marées de mars et d'août. Les prés d'îles, situés en bord de Loire, sont un peu surélevés et hors d'eau après mars. Sur l'ensemble des zones humides, 90 ha sont exclusivement pâturés et 40 ha ont une utilisation mixte fauche puis pâture.

Organisation du parcellaire

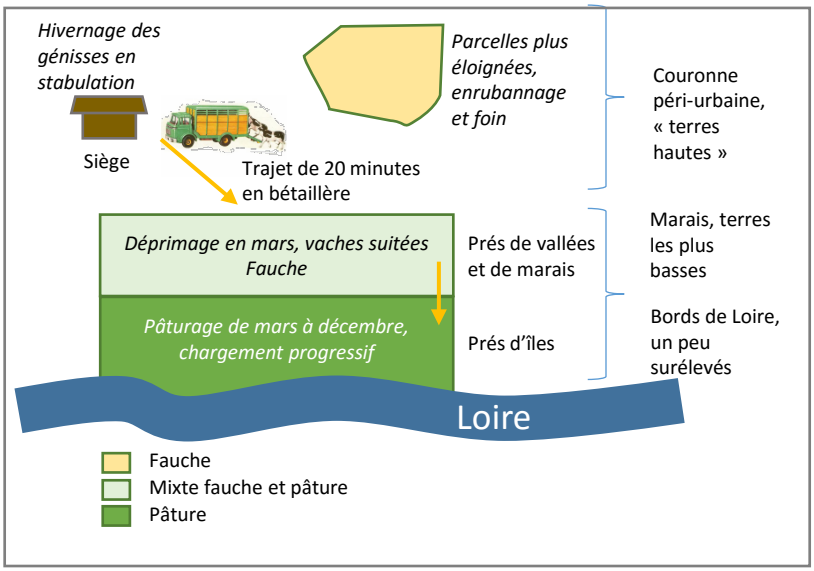

L'Exploitation en quelques chiffres

- Située sur l'estuaire nord de la Loire , à Couëron
- Installation en 2000
- 90 vaches allaitantes de race Blonde d'aquitaine et charolaise, 7 chevaux
- 179 ha de SAU : 100 % toujours en herbe
- 130 ha de zones humides
- MAE Zone Humide
- Agriculture biologique

Trajectoire

- Installation après une première expérience professionnelle, exploitation des grands parents
- Investissements limités
- Augmentation progressive des surfaces : parcelles dans les marais, plus accessibles, proposées notamment par le syndicat de chasse Nord-Loire.
- Augmentation du cheptel jusqu'à 210 têtes aujourd'hui (veaux compris)
- Construction de stabulations pour l'hiver
- Aujourd'hui, l'objectif est de regrouper les parcelles, afin de faciliter la manipulation des animaux et l'organisation du travail
- Pas d'investissements prévus, main d'œuvre et cheptel bien proportionnés.

La conduite sur zones humides en chiffres *(à dire d'éleveur)*

PATURAGE

Pâturage : de mars à décembre
Chargement instantané moyen : 1,5 UGB/ha
Taille des parcelles : de 1 à 82 ha
Durée moyenne d'un passage : 35 jours
Utilisation moyenne des zones humides *(calculé)* :
(224 jours UGB/ha) 2,9 TMS/ha
Besoins du troupeau couverts par le pâturage sur zone humide : 75 %

Produits

- Broutards en filière conventionnelle
- Vaches de réformes labellisées bio
- Quelques bœufs bio
- Foin bio (+ ou - 20% de la récolte)

Fauche : foin et litière pour diminuer les coûts de production. Certaines zones de marais sont fauchées pour faire du foin.
Les rendements en foin sont d'environ 3 à 4 TMS/ha, et permettent à l'exploitation d'être autonome et de vendre une partie à des centres équestres, en foin bio.

L'exploitation est aussi excédentaire en litière avec une production d'environ 7,5 T/ha sur 10 ha. Quelques surfaces avec du phalaris sont fauchées pour faire une litière de bonne qualité, les repousses peuvent être enrubannées ou consommées sur pied (avant la marée d'août).
Les récoltes nécessitent un matériel adapté et robuste.

Conduite du troupeau et du pâturage

La majorité des vêlages a lieu entre février et mai, autour de l'exploitation.
Les vaches suitées sont amenées aux prés d'île avec leurs veaux de 3 semaines, après un éventuel déprimage sur prairies de fauche au début du printemps. Le mois de mars est un mois charnière : selon les stocks disponibles, les vaches sont amenées plus ou moins précocement sur les marais, malgré le risque de crue. L'important est de disposer de points plus hauts et d'animaux qui connaissent bien le terrain. Au fur et à mesure des vêlages, les vaches rejoignent les pâturages de marais, l'objectif étant de mettre tout le troupeau au pâturage avant août sur les terres basses. Les animaux pâturent d'abord les cordons, des zones un peu plus hautes en bordure d'étier (chenal), l'herbe y étant plus précoce. Les endroits plus secs permettent aux vaches de se coucher. Les zones avec des roseaux sont peu appréciées et moins accessibles, tout comme les zones en eau.

A partir d'octobre, des apports en foin permettent de rassembler les animaux autour de zones de distribution, et de pallier à la raréfaction de l'herbe. Les zones de fauches sont ouvertes pour permettre le pâturage des regains, et les animaux progressivement ramenés en stabulation en décembre. La principale difficulté est de récupérer les animaux, qui sont dispersés. Il faut faire jusqu'à une dizaine de trajets en bétaillère avec quatre personnes pour ramener les vaches au siège.

Aujourd'hui, le morcellement et la contention sont les deux plus grandes contraintes de cette exploitation.

« Plus on utilise les marais par le pâturage ou la fauche, meilleure est l'herbe, il y a moins de roseaux, la circulation est facilitée »

Les zones humides, un atout pour l'autonomie alimentaire, et les revenus

Le recours au pâturage 10 mois dans l'année, la présence de surfaces de production de foin et litière permet des charges très réduites, associée à une bonne valorisation des productions, qui garantissent un revenu à l'éleveur.

Amélioration de la végétation grâce à une bonne gestion de l'utilisation des zones humides

Depuis le début de l'utilisation des marais en 2001, la végétation a évoluée, il y a plus d'herbe, moins de roseaux, de végétation haute, des cigognes se sont installées. Un chargement instantané adapté, suffisamment élevé, a permis le contrôle de la «rouche» (carex). Le piétinement et la pâture ont un effet combiné. Le broyage ou la fauche des joncs permet de limiter leur expansion. Les espèces invasives, végétales comme la jussie (zones d'eau stagnante) ou animales comme les ragondins et les sangliers restent des contraintes pour l'élevage. Les animaux peuvent cependant consommer ces espèces moins appétentes au stade juvénile (jussie) ou encore les jeunes pousses de joncs.

Pour les générations futures

« On pourrait améliorer la formation, mettre en avant ces zones dans l'éducation agricole. Le marais, c'est particulier, ça peut perturber les jeunes, on n'a pas de gros matériel, mais on peut justement installer des jeunes parce que l'investissement est limité, moi j'ai pu rester 10 ans sans bâtiment car j'avais des buttes permettant l'hivernage. Il y a des aides MAE qui sécurisent, ça permet de faciliter l'installation, mais la visibilité est faible. Aujourd'hui, pour un jeune qui s'installe dans le marais, il y a des exploitations à reprendre qui sont sur une butte, avec un parcellaire regroupé, c'est plus facile pour gérer les animaux, ce n'était pas le cas quand je me suis installé ».

Classification des exploitations

Classe 1	« Petites exploitations herbagères extensives autonomes (et économe) en Bovin viande »
Classe 2	« Exploitations herbagères et autonomes en Bovin viande, avec une vision économique de l'exploitation (gestionnaire entreprise) »
Classe 3	« Exploitations Bovin lait (en majorité) pâturant »
Classe 4	« Petites exploitations productives en majorité Bovin lait ou mixte avec niveau de production élevé, plus distribuant »
Classe 5	« Exploitations en polyculture-élevage, tournées vers les cultures, avec atelier en BV en complément »
Classe 6	« Grandes structures à plusieurs associés ou salariés qui peuvent regrouper diverses productions »

Dans le cadre du Projet APEX,
financé par le programme CAS DAR 2014-2018
AAP14 N°5431

Réalisation : Fabienne Launay et Laura Etienne, Institut de l'Elevage - Idele

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE
INSTITUT DE L'ELEVAGE idele
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

JUIN 2018